

# Réunion d'information

## INFOS CLUBS

### Vendredi 22 juin 2012 :

Visite de l'atelier du verrier  
Florian ROSIER à  
Lantenay à 17h30  
précises. Durée 1h30

### Secrétariat du Club :

Valérie

Tel : 03.80.85.50.60

Fax : 03.80.75.72.72

Mail :

[vcuche@clubentreprendre21.fr](mailto:vcuche@clubentreprendre21.fr)

## JEUDI 14 JUIN

### COMPTE-RENDU

Dans le cadre des manifestations proposées par le club entreprendre, une trentaine de chefs d'entreprise adhérents du club entreprendre et de l'union commerciale d'Is sur Tille ainsi que d'élus ont participé à une réunion d'information.

#### **Thème de la soirée:**

#### **La retraite de l'Indépendant**

#### **Intervenants :**

Sébastien RISO Agent général MMA à Is-sur-Tille accompagné de l'équipe de la compagnie MMA.

**Lieu :** Salle de l'orangerie à Is-sur-Tille

En l'absence du Président, Valérie Cuche a accueilli les participants, et a remercié la mairie d'Is-sur-Tille du prêt de la salle.

### LA COMPAGNIE MMA EN QUELQUES CHIFFRES

MMA, qui signifie Mutuelle du Mans Assurances, forte de 180 années d'expérience assure 3 millions de clients dont 800 000 professionnels au travers de ses 1900 points de vente de l'hexagone.

### LA RETRAITE DE L'INDEPENDANT

#### Le système de retraite français:

Le système de retraite français est un système basé sur la répartition en place depuis 1945. La pérennité d'un tel système requiert l'équilibre. Or depuis plusieurs années on assiste à des modifications socio démographiques. En effet, la part des personnes de plus de 60 ans et donc atteignant l'âge de la retraite est en constante augmentation. Parallèlement, la part des cotisants connaît une diminution significative.

#### Les réformes successives des cotisations :

Pour compenser ce déséquilibre de nouvelles lois sur la retraite sont donc adoptées.

En 1993, la loi Balladur augmente la période de cotisation de 37,5 années à 40 années et le calcul de la pension est basé sur les 25 dernières années au lieu de 10.

2003, La loi Fillon passe la durée de cotisation à 41 années.

2010, l'âge de la retraite est fixé à 67 ans et l'allongement de la période de cotisation est entérinée à 41,5 années.

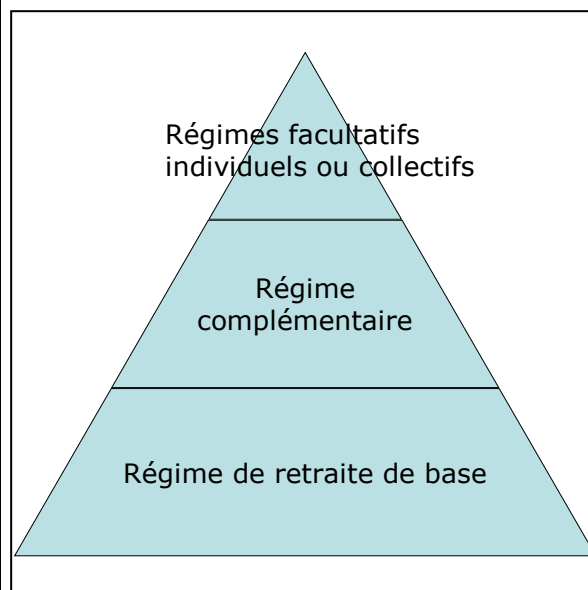
### Le contexte :

En matière de retraite, le **taux de remplacement** désigne le pourcentage de son revenu d'activité que conserve un salarié lorsqu'il fait valoir ses droits à pension. Ce taux est fonction du nombre de trimestres cotisés et de l'application éventuelle d'un coefficient de minoration appelé décote ou, le cas échéant, d'un coefficient de majoration appelé surcote.

Pour un revenu à 100, le taux de remplacement est de 38 à 44% pour un salarié du secteur privé et de 24 à 50% pour un travailleur indépendant.

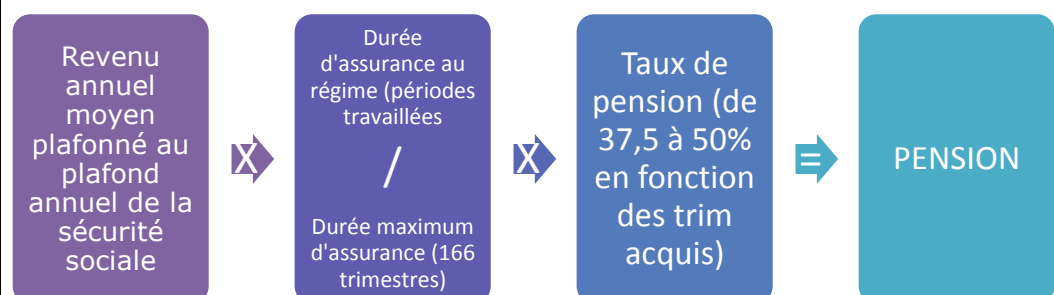
### Le régime de retraite :

Le calcul de la pension est le cumul du régime de base + régime complémentaire + régimes facultatifs individuels ou indépendants.



Les artisans et commerçants dépendent du régime général de retraite au même titre que les salariés du secteur privé.

### Le calcul du régime de base s'effectue selon la formule suivante :



### Le régime complémentaire :

Obligatoire pour les artisans et commerçants, il se calcule sur la base d'un nombre de points cumulés.

### Le régime facultatif :

Une gamme de solutions peut intervenir en complément du régime obligatoire, avec des caractéristiques spécifiques.

Ce sont :

**La retraite Madelin :** destinée aux TNS (Travailleurs Non Salariés), une cotisation annuelle est obligatoire, les cotisations sont déductibles du revenu imposable.

**Le PERP :** accessible aux salariés et TNS, les versements sont déductibles du revenu imposable.

**Le PERCo :** épargne salariale collective ouverte à tous les chefs d'entreprise et à leurs salariés. Abondement possible, déductible des bénéfices imposables. Accessible à partir d'1 salarié qui peut être le conjoint.

**L'assurance vie :** accessible à tous, souplesse des versements, pas de déductibilité des versements, épargne disponible, capital transmis en cas de décès.

Pour connaître le nombre de trimestres que vous avez acquis, à ce jour, au titre du régime de retrait de base :  
[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

Si vous souhaitez prendre contact avec l'agence Sébastien RISO :  
Tél : 03 80 95 10 55  
Mail : [sebastien.riso1@mma.fr](mailto:sebastien.riso1@mma.fr)

A l'issue de cette présentation, les discussions se sont poursuivies autour d'un cocktail dînatoire offert par la compagnie MMA d'Is-sur-Tille.

Cordialement, Valérie